

ENQUÊTE

Par Sofia Tozy,
économiste Coface

Maroc : allongement des délais de paiement, un trou d'air ?

Contrairement à l'année 2016 qui s'est caractérisée par une croissance économique faible de 1,4 %, 2017 devrait se présenter sous de meilleurs auspices avec une croissance qui devrait dépasser 4 %. Paradoxalement, la question des délais et des retards de paiement n'a jamais été aussi présente dans l'actualité.

D'autant plus que la mise en application de la nouvelle loi 49-15 visant à étoffer le cadre réglementaire régissant les délais de paiement au Maroc est venue nourrir le débat. Le texte prévoit entre autres de réduire la durée légale entre l'émission de la facture et le paiement définitif à 60 jours.

Pour la troisième année consécutive, Coface réalise une enquête sur les comportements de paiement au Maroc, dont l'objectif est de suivre l'évolution des délais et des retards de paiement. Fait nouveau, dans l'édition 2017, Coface interroge également les entreprises sur leurs anticipations des comportements de paiement pour les six prochains mois.

Les résultats préliminaires de cette enquête montrent un allongement des délais de paiement en 2017 et ce, quels que soient le secteur d'activité, la taille et le type d'entreprises. Ce constat diffère nettement de ce qui a été présenté dans les enquêtes précédentes.

En 2017, le délai moyen de paiement serait de 99 jours, contre 82 en 2016.

Les délais observés sont donc loin des 60 jours préconisés par le nouveau cadre réglementaire, mais cet allongement pourrait être temporaire et s'expliquerait par des facteurs conjoncturels. En effet, les entreprises sont nombreuses à s'attendre à une stabilisation des délais et des retards dans les mois à venir.



Alors que plus de 30 % des répondants affirmaient en 2015 que le temps entre l'émission de la facture et l'encaissement se situait entre 30 et 60 jours, cette part a décliné à 24 % en 2016 et 11 % en 2017.



2

Net allongement des délais de paiement

4

Comment évoluent les retards de paiement ?

4

Quelques pistes d'explication...

6

Les entreprises anticipent une stabilisation de leurs délais de paiement et une amélioration de leur environnement économique

7

Annexes

Qui sont les participants ?

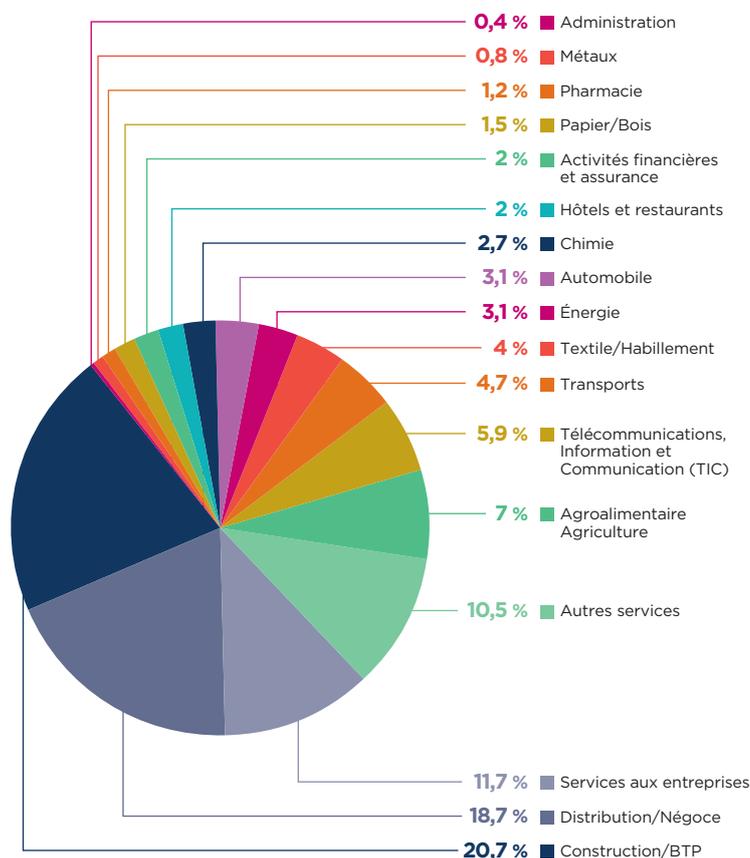
Deux cent cinquante six entreprises ont répondu à notre appel en 2017, soit 48 de plus qu'en 2016. Parmi les secteurs les plus représentés, les répondants sont notamment issus du secteur de la construction (20,7 %), de la distribution (18,7 %), de l'industrie manufacturière (13,7 %), des services (services aux entreprises (11,7 %) et autres services (10,5 %), de l'agroalimentaire (7,0 %) et des télécommunications (5,8 %). Le panel de cette édition comprend davantage d'entreprises exportatrices qu'en 2016 : 3,5 % d'entre elles ne vendent leurs produits qu'à l'étranger et 28,5 % sont présentes sur les deux marchés. Inversement, 67 % des entreprises opèrent uniquement sur le marché domestique contre 69,7 % en 2016 et 61,5 % en 2015. Les entreprises possédant moins de 20 salariés restent les plus nombreuses à avoir répondu à l'enquête mais, fait nouveau, le pourcentage d'entreprises de moyenne à grande taille est plus important et se rapproche de 10 %⁽¹⁾.



Sofia Tozy
Économiste

1 NET ALLONGEMENT DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Graphique 1
Quel est votre secteur d'activité principal ?



Source : enquête de délais de paiement Coface

Dans un premier temps, nous avons interrogé les entreprises sur le délai moyen de paiement auquel elles sont confrontées. Alors que plus de 30 % des répondants affirmaient en 2015 que le temps entre l'émission de la facture et l'encaissement se situait entre 30 et 60 jours, cette part a décliné à 24 % des répondants en 2016 et 11 % des répondants en 2017. Les entreprises ayant déclaré des délais de paiements supérieurs à 120 jours sont en nette augmentation, alors que la proportion des entreprises dont les délais se situent entre 90 et 120 jours est restée stable. En moyenne, les délais de paiement ont été de 66 jours en 2015, de 82 jours en 2016 et de 99 jours en 2017.

Certains secteurs, tel que la construction, observent des délais de paiement traditionnellement longs, mais de fait l'allongement des délais semble toucher la quasi-totalité des secteurs représentés.

1/ L'enquête sur les comportements de paiement réalisée par Coface au Maroc repose sur une enquête réalisée auprès d'un échantillon d'entreprises marocaines volontaires, sollicitées par voie électronique. La campagne de questionnaire a eu lieu entre juillet et août 2017. Le questionnaire regroupe trois familles de questions et interroge les entreprises sur leur expérience au cours des six derniers mois, ainsi que sur leur anticipation pour les six prochains mois. Il couvre les pratiques de paiement des entreprises, les délais de paiement et les retards observés. Il pose également des questions sur la conjoncture et la situation des entreprises. Sur le total des questionnaires envoyés, 256 entreprises ont répondu à notre étude, soit un taux de retour proche de 24 %.



Au cours du premier semestre 2017, les délais de paiement ont été en moyenne de 105 jours pour la construction, de 102 jours pour la distribution et le négoce, de 98 jours pour les services aux entreprises et de 90 pour l'agroalimentaire. Ils étaient respectivement de 87, 89, 64 et 63 jours en 2016 (voir graphiques 2 et 3).

La part des délais de paiement supérieur à 120 jours a donc augmenté significativement. Elle atteint 45 % pour les entreprises issues de la construction (38 % en 2016), 46 % pour celles du secteur de la distribution (29 % en 2016), 33 % pour les entreprises agroalimentaires et 47 % dans les services aux entreprises (voir graphique 12 en annexe). À noter que le secteur des services représenté par le service aux entreprises et les autres services enregistre des délais de paiement généralement plus courts⁽²⁾.

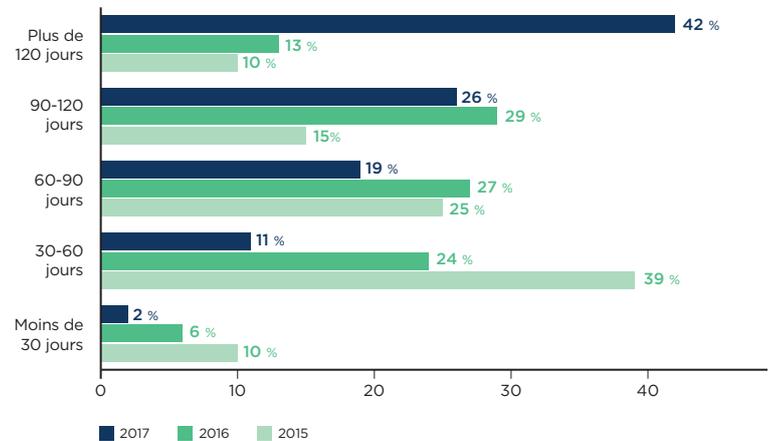
Pour ce qui est de la répartition des **délais de paiement en fonction de la taille de l'entreprise interrogée**, celles de grande taille (plus de 175 Mns de chiffre d'affaires) sont plus nombreuses à rencontrer des délais de paiement supérieurs à 120 jours. Pour les entreprises de très petite taille (moins de 3 millions de dirhams), les délais sont mieux répartis puisque 34 % ont des délais de paiement supérieur à 120 jours, 21 % des délais entre 90 et 120 jours, 17 % des délais de 60 à 90 jours et 27 % des délais inférieurs à 60 jours⁽²⁾.

Lorsque l'on interroge les répondants sur l'évolution de leurs **délais de paiement en fonction de la taille de leurs clients** (voir graphique 11 en annexe), plus de 50 % affirment souffrir d'un allongement des délais et cela quelle que soit la taille du client. 53 % de l'échantillon constatent un allongement des délais de paiement pour les petites et moyennes entreprises soit 10 points de plus qu'en 2016.

Les délais de paiement sur les six derniers mois se sont allongés aussi bien lorsque les clients sont des entreprises privées que lorsqu'ils sont issus du public (voir graphique 10 en annexe). Par ailleurs, 59,4 % des répondants ont observé une dégradation de leurs délais de paiement auprès d'entreprises publiques au cours des six derniers mois (46 % en 2016). Le chiffre est identique pour les entreprises privées (contre 52 % en 2016). Seules les entreprises étrangères semblent être épargnées (les délais de paiement sont stables pour 65 % de l'échantillon).

2/ Les différentes enquêtes faites par Coface aussi bien au Maroc que d'en d'autres pays (Asie, Pologne, Allemagne et EAU) ont révélé que certains secteurs d'activité du fait de contraintes propres à la nature du secteur ou au type de produit observent des délais de paiement généralement plus long (construction), alors que d'autres à l'inverse observent des délais de paiement relativement courts (services).

Graphique 2
Délai de paiement moyen



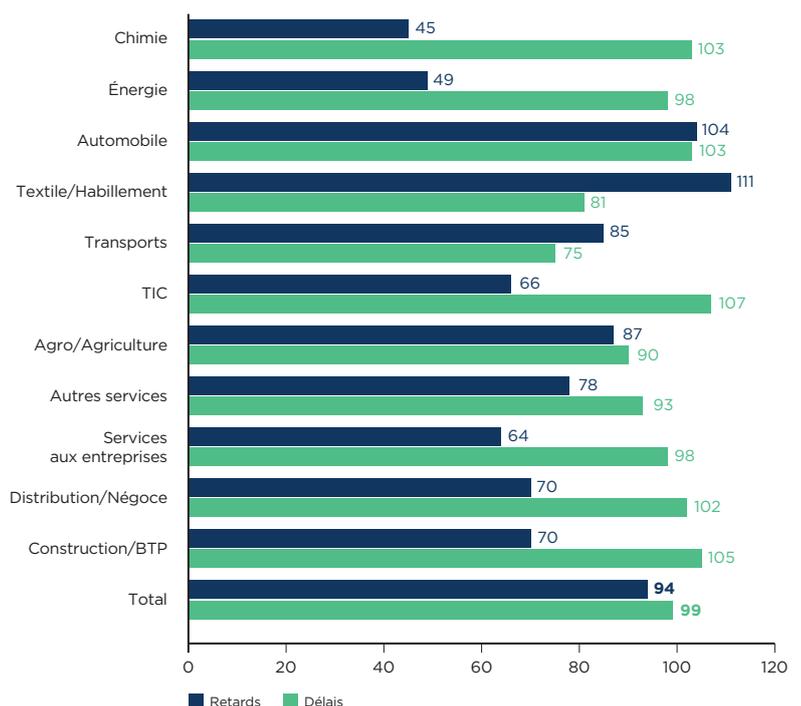
Source : enquête de délais de paiement Coface



Tous les secteurs semblent être touchés par un allongement significatif des délais au cours du premier semestre 2017.



Graphique 3
Délais et retards moyen par secteurs en nombre de jours



Source : enquête de délais de paiement Coface

2 COMMENT ÉVOLUENT LES RETARDS DE PAIEMENT ?

Si en 2016 les retards de paiement avaient tendance à s'améliorer, ils ont tendance à augmenter en 2017. En effet, alors que le pourcentage des répondants faisant face à des retards moyens de 30 à 60 jours est stable (28 %), les entreprises affichant des retards de plus de 120 jours sont en nettes augmentations (21,4 % pour des retards de 120 à 210 jours et 5 % pour des retards supérieurs à 210 jours).

En ce qui concerne les retards par types d'entreprises, nos répondants dont les clients sont issus du secteur public sont plus nombreux à enregistrer une augmentation des retards de paiement.

Par secteur, les entreprises enregistrant les retards les plus longs sont les secteurs industriels tels que le textile (111 jours) suivi de l'automobile (104 jours) et de l'agroalimentaire (87 jours). Les ratios d'impayés sont également en nette hausse puisque plus de 30 % de l'échantillon affirme observer des ratios d'impayé supérieurs à 10 %.

En dépit d'une dégradation des conditions de paiement de leurs clients, plus de 83 % de l'échantillon n'appliquent pas de pénalité de retard et 36 % favorisent la mise en place d'un accord à l'amiable lorsqu'ils font face à un défaut de paiement de la part de leur client. 30 % des entreprises optent cependant pour un arrêt des livraisons (voir graphique 5).

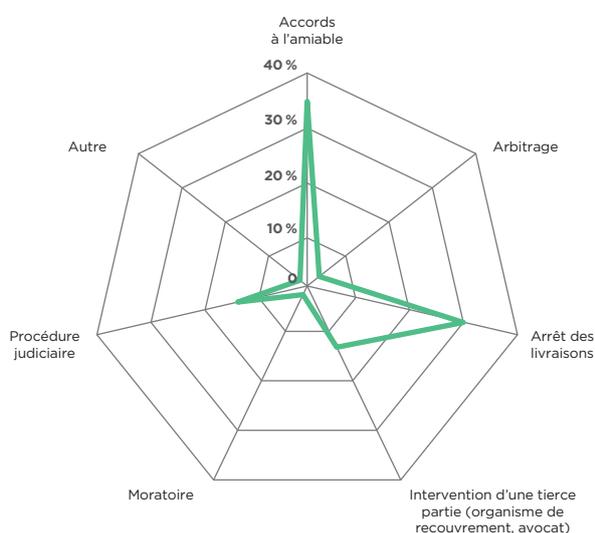
Enfin pour les entreprises exportatrices, il semblerait que les retards de paiement à l'étranger se concentrent principalement en Afrique Subsaharienne (27 % de l'échantillon) et en Europe (22 %).

Graphique 4
Retard moyen de paiement



Source : enquête de délais de paiement Coface

Graphique 5
Mesures prises en cas de retard de paiement



Source : enquête de délais de paiement Coface

3 QUELQUES PISTES D'EXPLICATIONS...

Alors que l'activité économique a connu une reprise marquée au premier semestre 2017, l'allongement des délais de paiement observés semble paradoxal. Le ralentissement économique de 2016 pourrait apporter des bribes d'explications. La baisse de la croissance de près de trois points et la contraction du PIB agricole de plus de 10 % ont eu des répercussions sur l'activité des entreprises et ses conséquences semblent perdurer au premier trimestre 2017. Les défaillances d'entreprises⁽³⁾ ont augmenté de 15 % en moyenne en glissement annuel au cours de la même période, le pic étant observé entre décembre 2016 et janvier 2017. Il correspond également à la période d'incertitude politique accrue liée à la vacance du gouvernement pendant cinq mois.

3/ Données publiques fournis par l'entreprise Inforisk en 2017.



Le ralentissement économique de 2016 pourrait apporter des bribes d'explications. La baisse de la croissance de près de trois points et la contraction du PIB agricole de plus de 10 % ont eu des répercussions sur l'activité des entreprises et ses conséquences semblent perdurer au premier trimestre 2017.

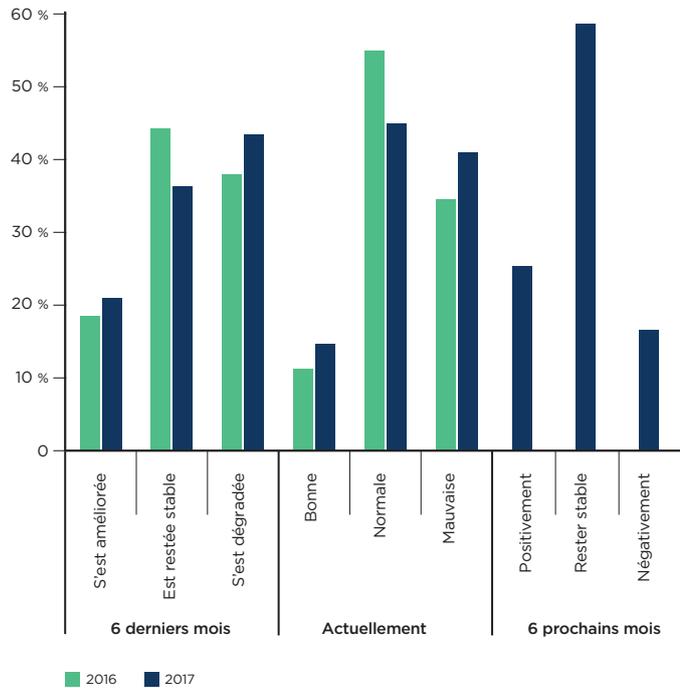


Mais le ralentissement économique ne semble pas être la seule piste d'explication. Le manque de liquidités et l'accès au financement des entreprises peuvent également être à l'origine de l'allongement des délais de paiement (voir graphique 6). Le nombre de nos répondants dont la situation de trésorerie s'est dégradée sur les six derniers mois est en augmentation par rapport à 2016 (43 % au lieu de 37 %). De même, la part des entreprises qui affichent une situation de trésorerie mauvaise est en hausse. Les entreprises sont en outre plus nombreuses à se couvrir contre le risque de crédit puisqu'elles ne sont plus que 43 % à ne pas faire appel à un tiers pour faire face à leur risque de crédit alors qu'elles étaient 57 % en 2016.

Les observations de notre échantillon trouvent échos dans les données de crédits aux entreprises publiées par la banque centrale marocaine. En effet, ce dernier a enregistré entre le dernier trimestre 2016 et le premier trimestre 2017 une baisse assez prononcée alors même que le crédit à l'équipement augmente significativement sur la même période (voir graphique 7).

Tout comme en 2016, l'augmentation des délais de paiement continue d'avoir une incidence sur les comportements d'investissement des entreprises. En effet, les entreprises présentant les délais de paiement les plus longs tendent à moins investir que celles dont le délai de paiements moyen observé est inférieur à 60 jours. De même, lorsque les délais de paiement sont courts, les entreprises favorisent tous les types d'investissement (aussi bien de remplacement que de productivité). Plus le délai de paiement s'accroît plus les entreprises privilégieront les investissements liés à la productivité.

Graphique 6
Évolution de la trésorerie



Source : enquête de délais de paiement Coface

Graphique 7
Évolution du crédit aux entreprises en glissement annuel



Source : BAM



4 LES ENTREPRISES ANTICIPENT UNE STABILISATION DE LEURS DÉLAIS DE PAIEMENT ET UNE AMÉLIORATION DE LEUR ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Dans l'édition 2017, nous avons introduit de nouvelles questions concernant les anticipations des entreprises en matière de comportement de paiement^{4/}. Ces dernières montrent que, malgré l'allongement des délais de paiement au cours des six derniers mois, les entreprises ne s'attendent pas à une nouvelle dégradation.

En effet, plus de 50 % de nos répondants s'attendent à une stabilisation des comportements de paiement et seulement un quart anticipent une dégradation sur la même période. Elles ne sont que 23,8 % à prévoir une amélioration des retards de paiement et que 16 % à envisager une amélioration des délais (*voir graphique 15 en annexe*). Les entreprises les plus optimistes, c'est-à-dire celles qui anticipent une amélioration des délais de paiement, sont celles du secteur de la chimie et de l'énergie. Le même constat peut être fait pour la construction et de la distribution (*voir graphique 16 en annexe*).

Même s'ils venaient à se stabiliser, les délais de paiement moyens observés aussi bien en 2016 qu'en 2017 restent loin des limites qui devraient être appliquées dans le cadre de la loi 49-15^{5/} visant à organiser les pratiques de paiement et dont la mise en application est attendue pour la fin de l'année 2017.

Pour ce qui est de l'activité, les résultats sont plus encourageants. Alors qu'elles étaient 35 % à observer une hausse ou une stagnation de leurs ventes sur les six derniers mois, elles sont près de 47 % à anticiper une hausse de leur volume total de vente sur les six prochains mois. 56 % s'attendent à ce que leurs prix de vente se stabilisent.



Même s'ils venaient à se stabiliser, les délais de paiement moyens observés aussi bien en 2016 qu'en 2017 restent loin des limites qui devraient être appliquées dans le cadre de la loi 49-15.



55 % ne prévoient pas une hausse de l'investissement pour les six prochains mois, 44,5 % envisagent d'investir et plus de 40 % de celles qui investissent envisagent un investissement de productivité. Pour ce qui est des effectifs, les entreprises interrogées envisagent, pour plus de la moitié, une stagnation de leur masse salariale et en dépit de l'allongement des délais de paiement elles ont été 53 % à affirmer que leurs effectifs sont restés constants au cours des six derniers mois.

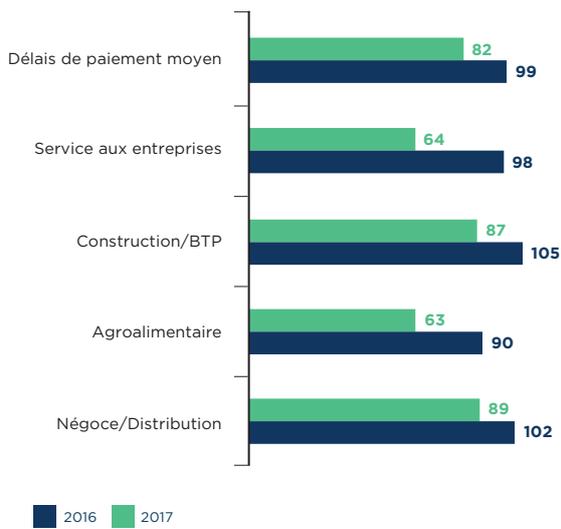
Enfin, bien qu'elles restent pessimistes par rapport à l'évolution du climat des affaires et cela en dépit de la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire sur les pratiques de paiement, elles sont relativement positives quant à l'évolution de la conjoncture pour les mois à venir. En effet, elles sont 30 % à s'attendre à une amélioration de la situation conjoncturelle et 42 % à anticiper une situation sans changement.

4/ En plus de celles concernant leurs anticipations économiques.

5/ Elle vient remplacer le texte initial de 2011 (la loi 32-10) et devrait permettre de finaliser le cadre réglementaire concernant le règlement des transactions. Les articles 78-1 et 78-2 du code de commerce clarifient les conditions entourant le règlement des transactions commerciales. Quand le délai de paiement n'est pas défini par les deux contractants, la période réglementaire est 60 jours

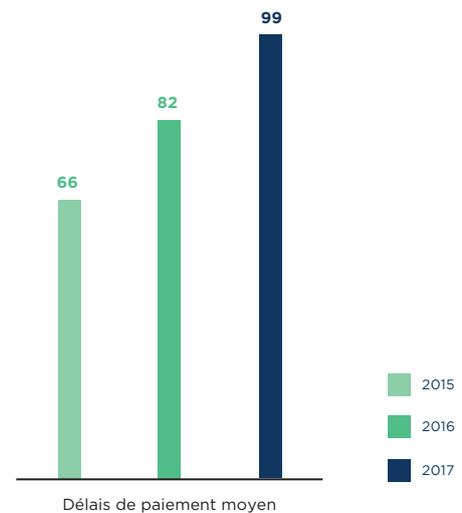
5 ANNEXES

Graphique n°8
Délais de paiement moyen par secteur



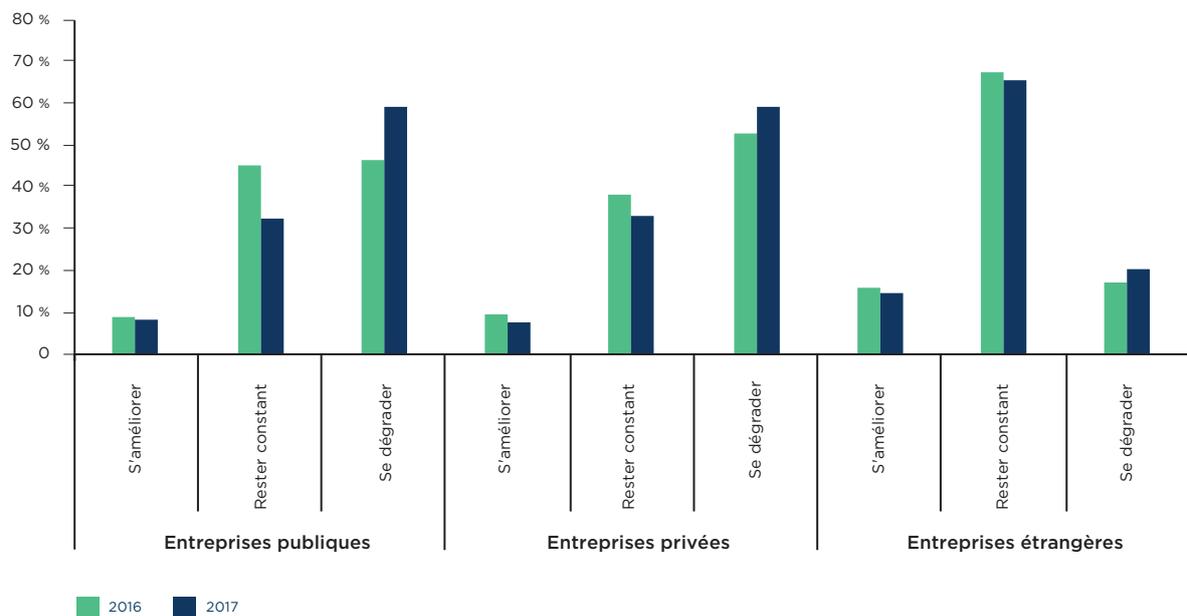
Source : enquête de délais de paiement Coface

Graphique n°9
Délais de paiement moyen, en nombre de jours



Source : enquête de délais de paiement Coface

Graphique n°10
Évolution des délais de paiement par type d'entreprises⁶

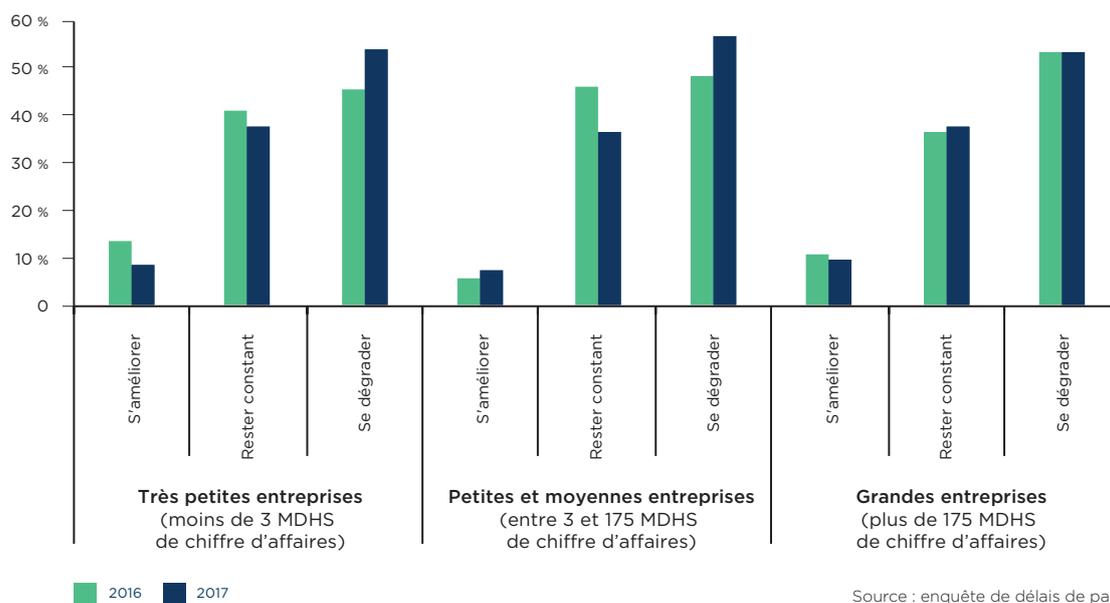


Source : enquête de délais de paiement Coface

6/ Question introduite en 2016

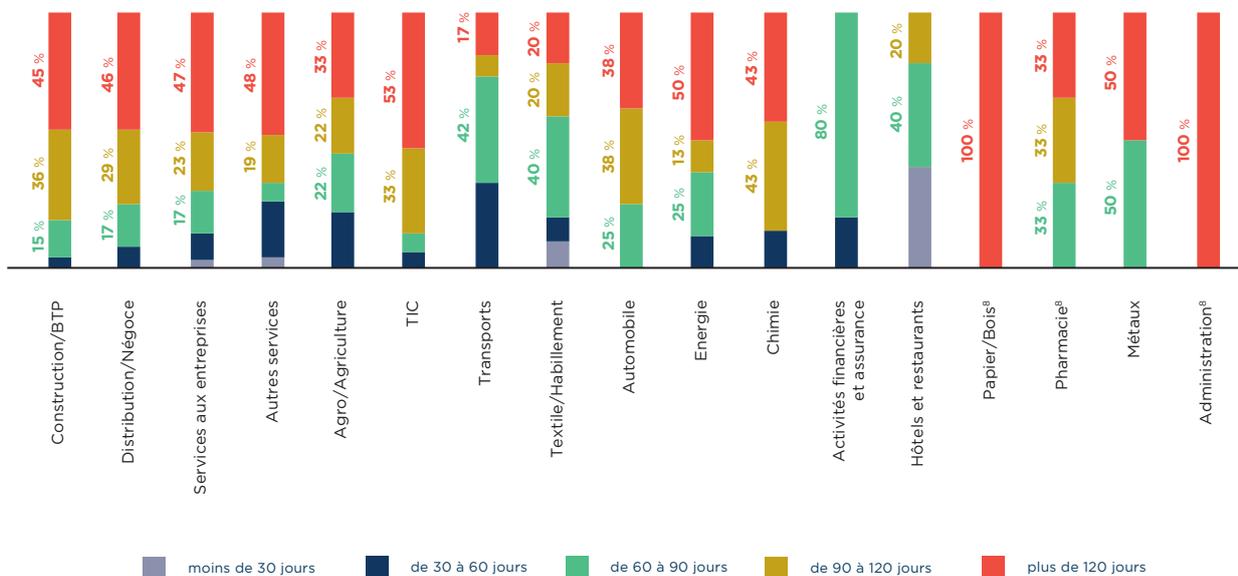


Graphique n°11
Evolution des délais de paiement par taille d'entreprises⁽⁷⁾



Source : enquête de délais de paiement Coface

Graphique n°12
Délais de paiement par secteur d'activité en 2017



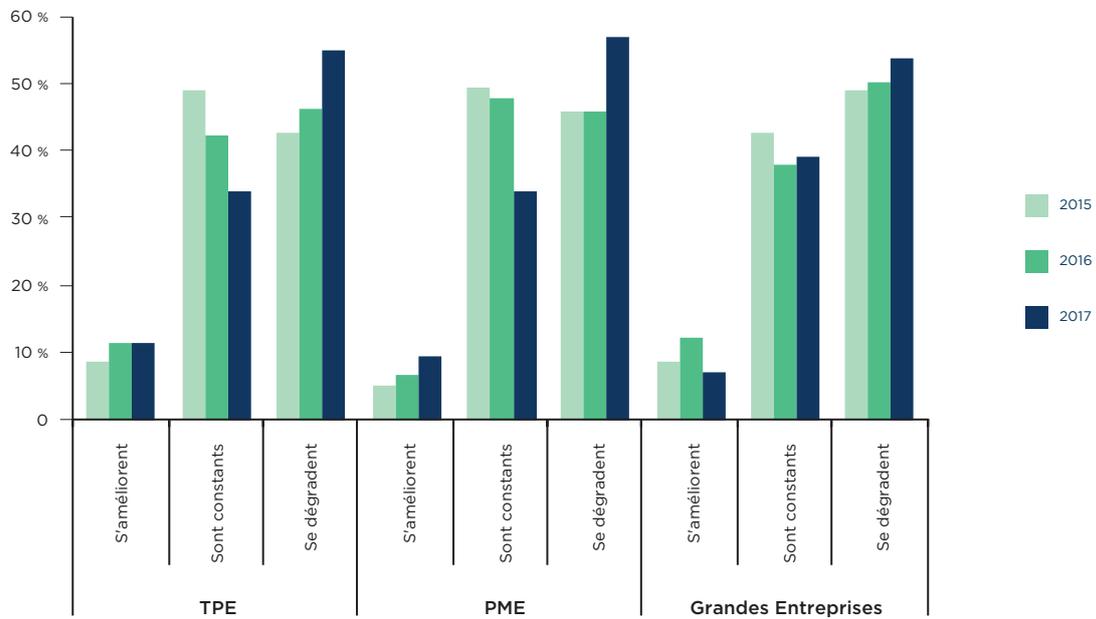
Source : enquête de délais de paiement Coface

7/ Question introduite en 2016.

8/ Taille de l'échantillon trop petite pour que cette colonne soit représentative.

Graphique n°13

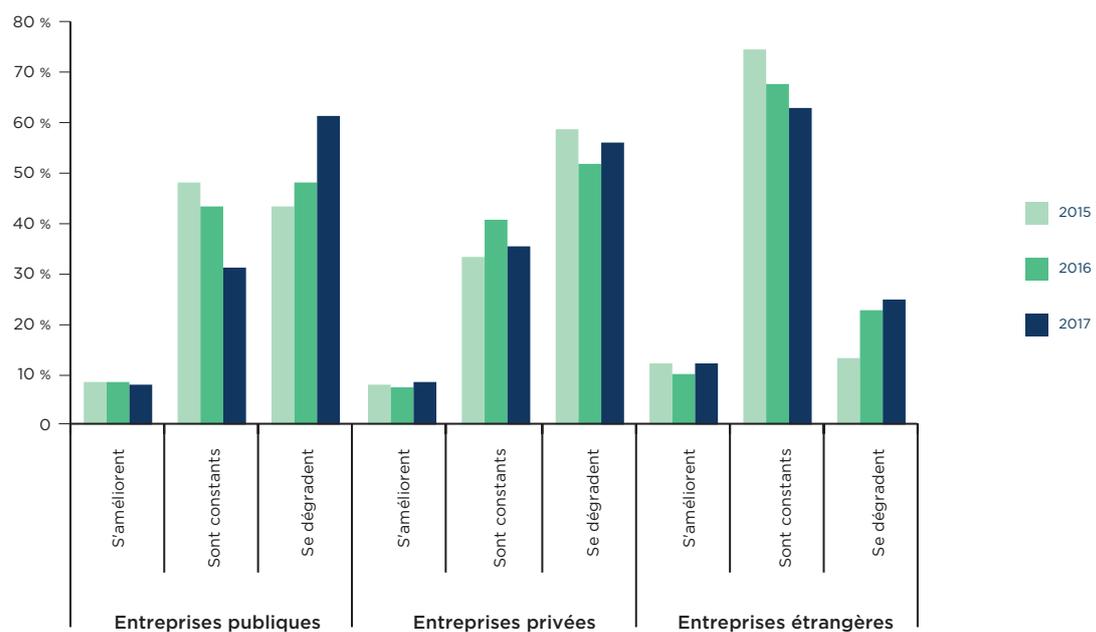
Retards de paiement par taille d'entreprises



Source : enquête de délais de paiement Coface

Graphique n°14

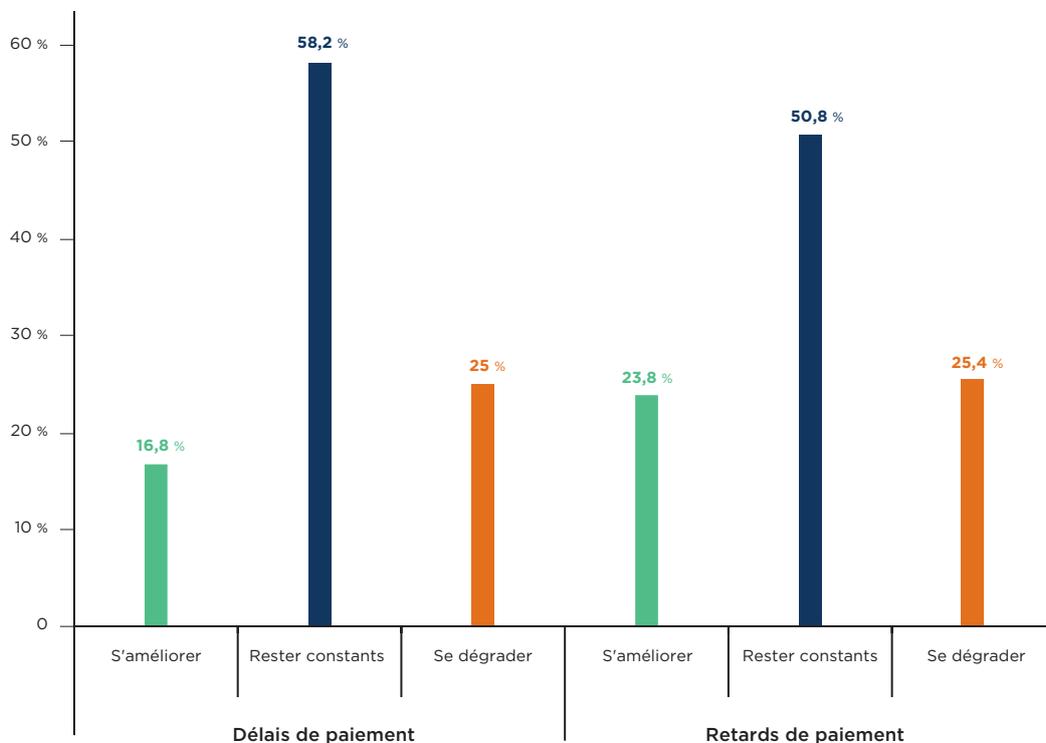
Retards de paiement par type d'entreprises



Source : enquête de délais de paiement Coface

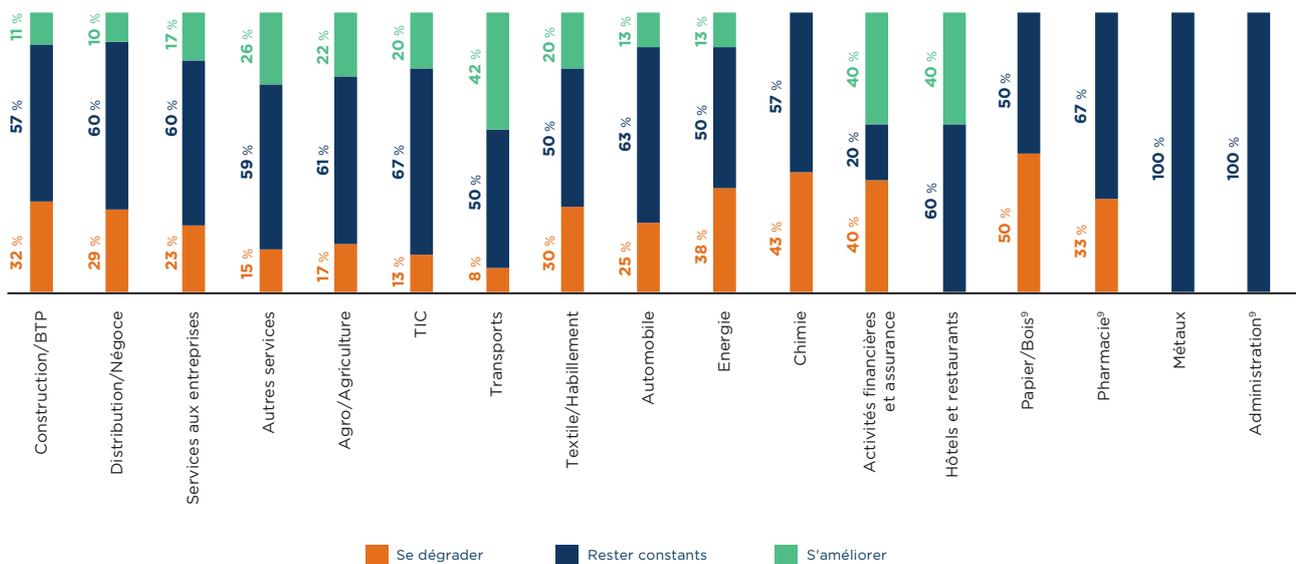


Graphique n°15
Anticipations des comportements de paiement au cours des six prochains mois



Source : enquête de délais de paiement Coface

Graphique n°16
Délais de paiement par secteur pour les six prochains mois

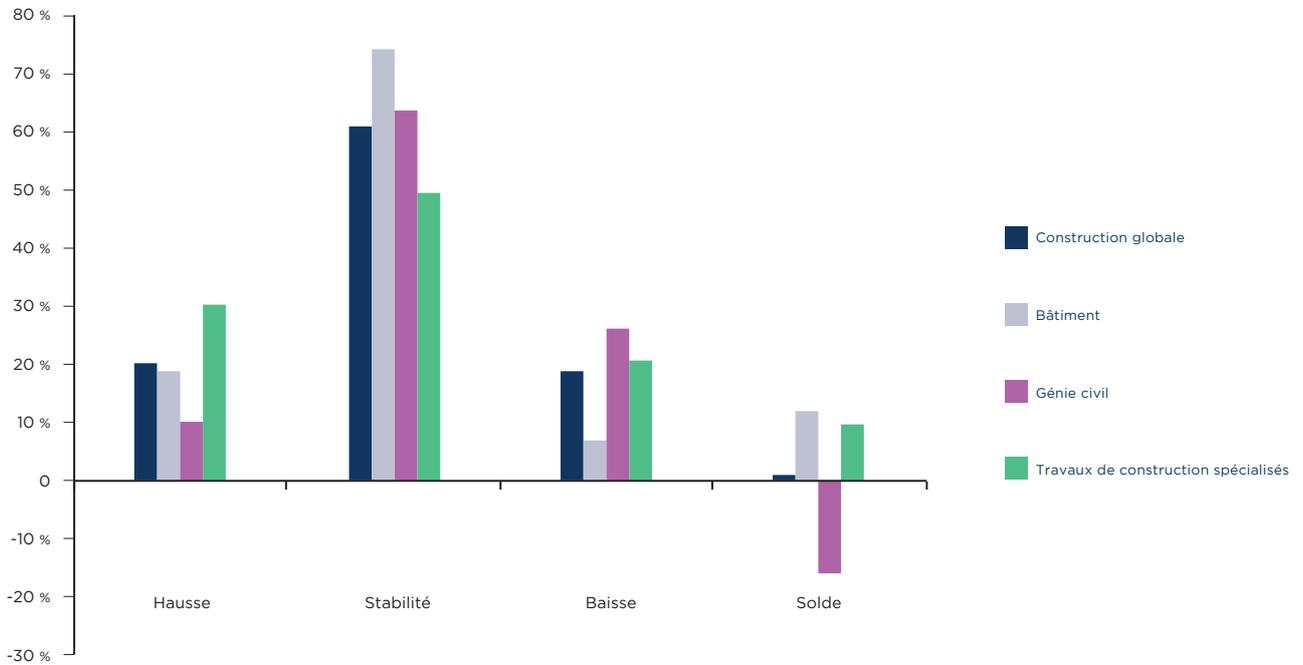


Source : enquête de délais de paiement Coface

9/ Taille de l'échantillon trop petite pour que cette colonne soit représentative.

Graphique n°17

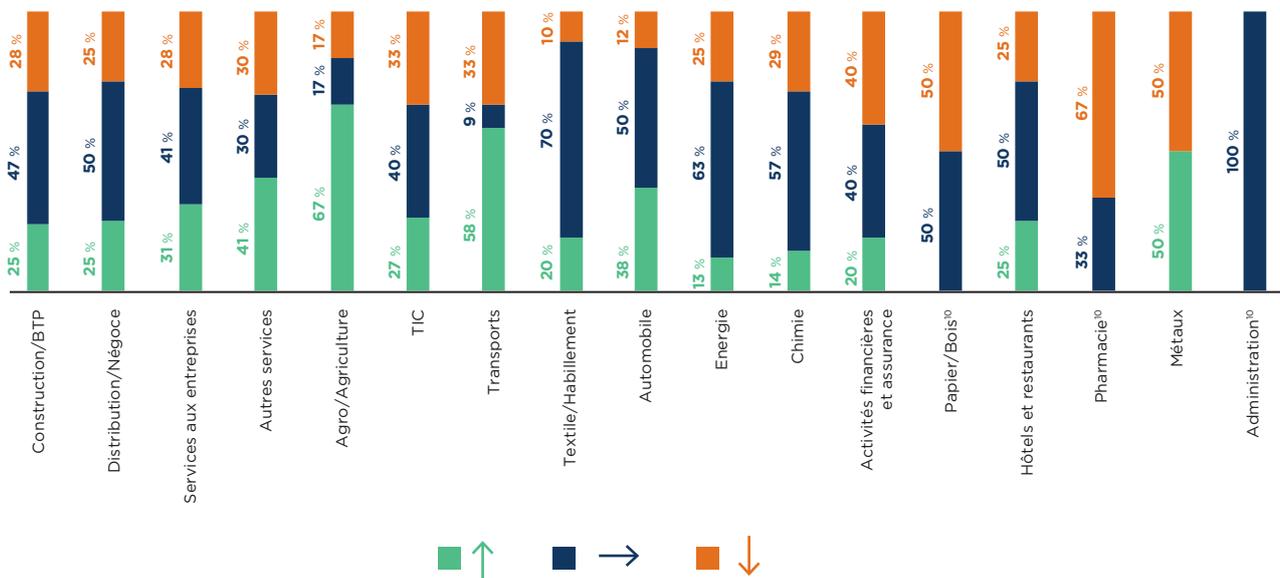
Opinion des entreprises sur l'activité de la construction, proportion en %



Source : HCP

Graphique n°18

Anticipation de la conjoncture économique par secteur

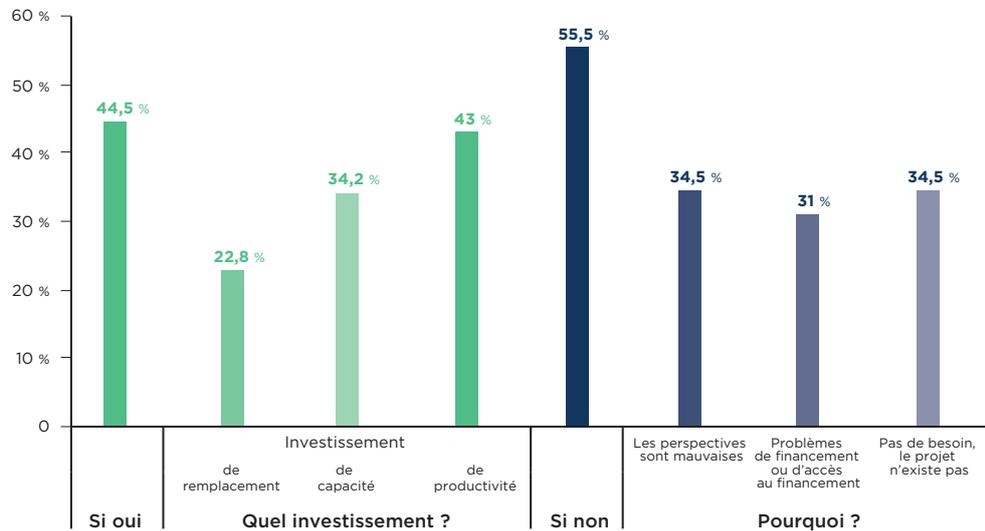


Source : enquête de délais de paiement Coface

10/ Taille de l'échantillon trop petite pour que cette colonne soit représentative.

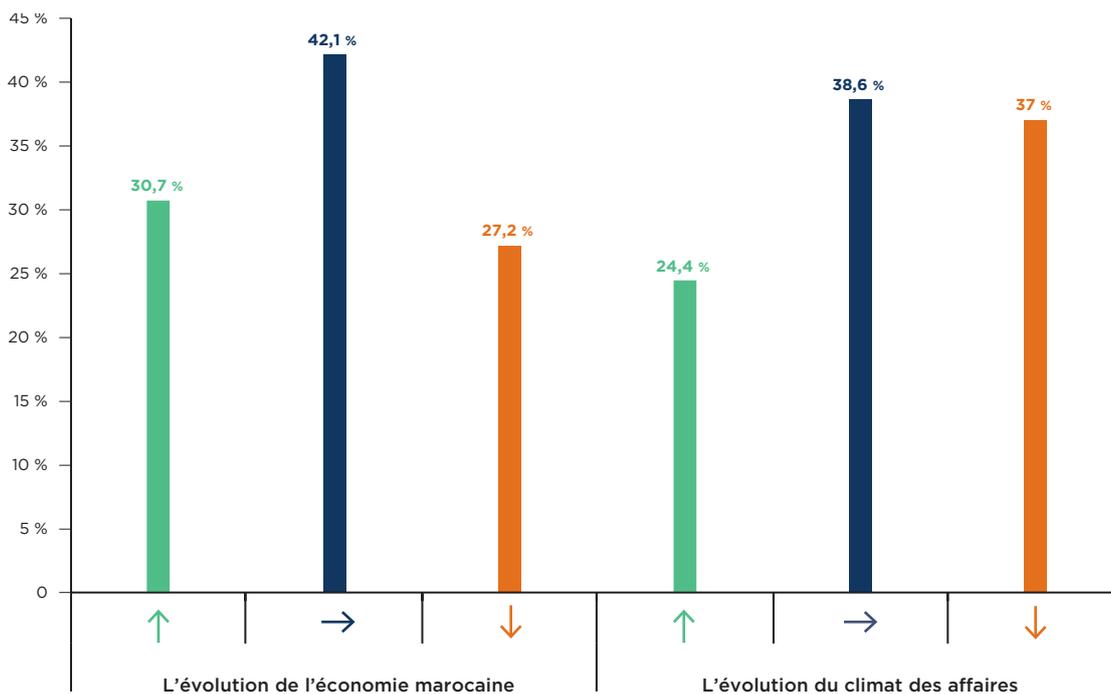


Graphique n°19
Comptez-vous investir dans les 6 prochains mois ?



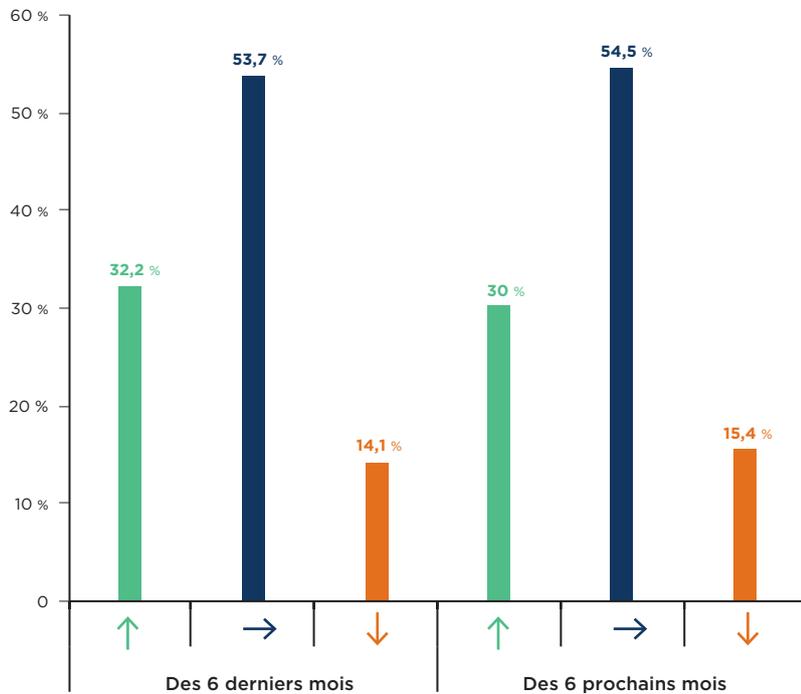
Source : enquête de délais de paiement Coface

Graphique n°20
Dans les six prochains mois, comment anticipez-vous ?



Source : enquête de délais de paiement Coface

Graphique n°21
L'évolution de vos effectifs



Source : enquête de délais de paiement Coface

RÉSERVE

Le présent document reflète l'opinion de la direction de la recherche économique de Coface, à la date de sa rédaction et en fonction des informations disponibles ; il pourra être modifié à tout moment. Les informations, analyses et opinions qu'il contient ont été établies sur la base de multiples sources jugées fiables et sérieuses ; toutefois, Coface ne garantit en aucun cas l'exactitude, l'exhaustivité ou la réalité des données contenues dans le présent document. Les informations, analyses et opinions sont communiquées à titre d'information et ne constituent qu'un complément aux renseignements dont le lecteur dispose par ailleurs. Coface n'a aucune obligation de résultat mais une obligation de moyens et n'assumera aucune responsabilité pour les éventuelles pertes subies par le lecteur découlant de l'utilisation des informations, analyses et opinions contenues dans le présent document. Ce document ainsi que les analyses et opinions qui y sont exprimées appartiennent exclusivement à Coface ; le lecteur est autorisé à les consulter ou les reproduire à des fins d'utilisation interne uniquement sous réserve de porter la mention apparente de Coface et de ne pas altérer ou modifier les données. Toute utilisation, extraction, reproduction à des fins d'utilisation publique ou commerciale est interdite sans l'accord préalable de Coface. Le lecteur est invité à se reporter aux mentions légales présentes sur le site de Coface.

COFACE SA

1, place Costes et Bellonte
92270 Bois-Colombes
France

www.coface.com

coface
FOR SAFER TRADE